

Programme de diffusion artistique à des fins d'éducation artistique et culturelle proposé dans le cadre du programme culture-santé-handicap

Cahier des charges à destination des artistes

Contexte et cadre de référence

Dans le cadre de la nouvelle convention culture-santé-handicap 2025 – 2030, la DRAC et l'ARS Hauts-de-France impulsent, développent et soutiennent une offre culturelle et artistique diversifiée, ouverte et inclusive favorisant la participation directe des personnes accompagnées à la vie culturelle.

Conscientes des initiatives multiples d'ores et déjà existantes et mises en œuvre directement par les professionnels, les partenaires culturels et les partenaires institutionnels (conseils départementaux notamment), la DRAC et l'ARS Hauts-de-France spécifient leur accompagnement en privilégiant le soutien :

- aux collectivités territoriales vers des dispositifs d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle inclusifs,
- aux actions contribuant au renforcement de l'accessibilité des structures culturelles – programme *Récit* et [*fonds d'accessibilité*](#),
- aux actions contribuant à l'animation du réseau culture-santé-handicap (échanges, formations et sensibilisations, valorisation et outillage) – programme [*Pulsations*](#),
- aux résidences d'artistes — programme [*Circulations*](#),
- à la diffusion de formes brèves « impromptues » — programme [*Plaines santé*](#), qui fait l'objet du présent cahier des charges.

Enjeux et objectifs

Plaines santé est un programme de diffusion d'impromptus artistiques au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux (ESMS) des Hauts-de-France. Ce programme implique des artistes et des équipes artistiques de tous domaines d'expression artistique : des compagnies ou des collectifs artistiques du champ du spectacle vivant, des ensembles musicaux ou vocaux, des artistes des arts plastiques et visuels ainsi que du champ des images animées, des artistes auteurs illustrateurs, etc.

Chaque artiste ou équipe artistique, volontaire et autonome, inscrit dans *Plaines santé* propose et réalise dans un établissement de santé ou du champ médico-social, des impromptus artistiques de courte durée et dont le dispositif technique est léger.

Conçus pour être des parenthèses d'enchantement, ou du moins d'inattendu, dans le quotidien, les impromptus peuvent user de la surprise et chercher à susciter découverte et curiosité.

Les objectifs de *Plaines santé* sont de :

- développer ou renforcer la place que peuvent prendre l'art et la culture dans les temps de prise en charge, de parcours de soins et de vie des personnes accompagnées, comme dans l'exercice professionnel des équipes, et permettre ainsi à

- l'ensemble des publics concernés d'appréhender concrètement la création contemporaine ;
- contribuer à réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture ;
- favoriser les échanges, le dialogue et les coopérations ;
- révéler, interroger et/ou accompagner certaines pratiques et/ou problématiques dans les établissements sanitaires et médico-sociaux ;
- contribuer à lutter contre l'isolement et les formes de représentations stigmatisantes en ouvrant les lieux de soins et de vie sur la cité ;
- viser à l'autonomie des équipes éducatives et soignantes en matière d'initiatives innovantes et ambitieuses dans les champs de l'art et de la culture ;
- développer l'imaginaire et la créativité ;
- favoriser la rencontre entre les publics pris en charge dans les différentes structures concernées et des publics extérieurs (familles, partenaires) autour d'un projet artistique et culturel global.

Les projets sont menés à destination des différentes personnes des établissements précités :

- patients et résidents, enfants et adultes ;
- professionnels des établissements : personnels soignants, administratifs, etc. ;
- visiteurs des établissements ;
- personnes accompagnées et leurs familles pris en charge et/ou hébergés dans un dispositif et personnes en visites auprès de leurs proches ;
- plus largement, toutes les personnes présentes dans l'espace concerné au moment de l'impromptu. A ce titre, les équipes artistiques seront invitées avec les structures à bien informer les personnes présentes dans l'espace concerné du fait qu'elles peuvent pleinement participer à l'impromptu.

Principes du programme *Plaines santé*

Les artistes inscrits dans le programme *Plaines santé* interviennent prioritairement dans des ESMS s'engageant dans la démarche d'action culturelle. Le programme *Plaines santé* prévoit l'accueil d'un artiste ou d'une équipe artistique pour la diffusion de **5 impromptus sur 5 demi-journées d'intervention**.

Afin de rencontrer les équipes de professionnels, des temps d'échange sont prévus en amont des diffusions, en lien avec le B.I.P Arts & Santé Hauts-de-France. A l'issue des diffusions, et pour tisser un lien avec les publics touchés, des temps de rencontre informels peuvent être envisagés selon des formes et modalités proposées par les équipes artistiques et les professionnels sur place.

La DRAC prend en charge l'intégralité de la rémunération artistique et des frais de mission divers liés à la diffusion des impromptus, à hauteur de **6 000 euros** versés à l'artiste ou à la compagnie. Le programme *Plaines santé* ne nécessite pas d'engagement financier de la part de l'établissement sanitaire ou médico-social partenaire. En revanche, l'engagement de l'établissement pourra se traduire à travers la mobilisation significative de moyens humains, administratifs et/ou logistiques.

Une réunion de cadrage entre l'établissement et l'équipe artistique coordonnée par le B.I.P Arts & Santé sera organisée en amont de la réalisation des impromptus. Elle permettra de prendre en compte les impératifs de chacun et de définir un calendrier et les modalités d'interventions.

Modalités de choix des artistes et équipes artistiques

Les artistes et équipes artistiques ayant candidaté au programme *Plaines santé* sont identifiés par la commission culture-santé-handicap sur la base d'un appel à candidatures. Les critères d'identification des artistes ou équipes artistiques reposent sur :

- la qualité artistique de la proposition et/ou du projet ;
- la motivation et les expériences éventuelles au regard du public visé par l'équipe, l'expérience spécifique ne constitue néanmoins pas un préalable indispensable ;

- l'adéquation de la proposition avec les publics visés ;
- la souplesse, la qualité et l'adaptabilité de la proposition.

Dans un second temps, les ESMS retenus par la commission culture-santé-handicap pour accueillir les impromptus, choisissent un ou plusieurs domaines artistiques et émettent des vœux pour accueillir un artiste ou une équipe artistique partenaire du programme *Plaines santé*. **Les artistes n'ont aucune démarche à entreprendre auprès des ESMS.**

Engagements opérationnels

Les artistes / équipes artistiques :

- respectent le cahier des charges de *Plaines santé* ;
- proposent et réalisent des impromptus au sein de l'ESMS partenaire identifié par la commission culture-santé-handicap ;
- assurent la relation avec l'établissement ;
- définissent et préparent la diffusion des impromptus (élaboration des modalités des actions et identification/approche des publics) en lien avec l'établissement ;
- assurent avec l'établissement, l'information et/ou la communication à propos des impromptus ;
- envisagent, autant que possible, des formes de médiation construites avec les partenaires impliqués ;
- s'engagent à respecter le cadre légal de l'emploi artistique et à se conformer aux réglementations et mesures de prévention à mettre en œuvre afin de garantir la sécurité des professionnels et des personnes accompagnées par l'ESMS ;
- supportent les frais techniques, de déplacements, de restauration, et le cas échéant d'hébergement ;
- prennent en charge la question des droits d'auteurs (SACEM, SACD le cas échéant, ...) ;
- adressent un bilan illustré à la DRAC et l'ARS Hauts-de-France à l'issue du programme soit à la fin de l'année 2027 ;
- communiquent les informations nécessaires à l'alimentation du site *Plaines santé* dédié.

Chaque équipe artistique participe à une journée d'immersion en présentiel en amont de la diffusion des impromptus. Cette réunion permettra aux équipes artistiques et aux établissements d'échanger sur leurs envies, leurs contraintes et d'envisager le calendrier du projet.

L'établissement sanitaire ou médico-social :

- constitue un comité de pilotage se réunissant a minima pour les phases de préparation, de mise en œuvre et de bilan ;
- assure la préparation et définit les temps, lieux, modalités et protocoles de réalisation des impromptus (élaboration des modalités des actions et identification des publics), en lien avec l'artiste ou l'équipe artistique et les éventuels partenaires que l'établissement souhaite associer ;
- s'assure des bonnes conditions de la rencontre avec des publics non forcément usagers de la culture ;
- effectue, en amont, un travail de médiation avec l'équipe artistique missionnée et avec les partenaires locaux associés (par exemple : mobilisation particulière des équipes locales en responsabilité de publics) ;
- assure la meilleure cohérence possible entre cette présence artistique et les autres actions se déroulant dans l'établissement ;
- assure les frais de communication s'il souhaite annoncer certains des impromptus en rappelant toutefois que l'idée première est bien d'aller au-devant des publics là où ils se trouvent et que l'effet de surprise est souvent recherché. A ce titre, la communication la plus large auprès des professionnels et des personnes accompagnées est souhaitée ;
- communique les informations nécessaires à l'alimentation du site *Plaines santé*.

Le B.I.P Arts & Santé Hauts-de-France :

Dans le cadre du programme *Plaines santé*, le B.I.P Arts & Santé Hauts-de-France est missionné par la DRAC et l'ARS HdF pour assurer un appui organisationnel auprès des établissements sanitaires et médico-sociaux qui le souhaitent. À ce titre, le BIP s'engage à :

- contribuer à l'identification des établissements désireux d'accueillir les diffusions ;
- conseiller les établissements sanitaires et médico-sociaux et proposer un accompagnement méthodologique pour préparer la mise en œuvre des diffusions ;

- faciliter l'accueil des artistes pendant la mise en œuvre des diffusions ;
- élaborer des outils de communication ;
- dresser un bilan de la mise en œuvre du programme.

Engagements financiers des partenaires

Chaque artiste ou équipe artistique retenue sera accompagnée par la DRAC Hauts-de-France à hauteur de 6 000 euros pour la diffusion de 5 impromptus sur 5 demi-journées d'intervention en direction des publics.

L'engagement de la DRAC Hauts-de-France a vocation à couvrir la totalité du coût du projet (à la fois les coûts artistiques et les coûts liés à ces derniers - transport, hébergement, frais de missions, communication).

S'ils le souhaitent, les ESMS sont libres d'apporter une contribution financière supplémentaire à celle prévue dans le cadre du présent programme.

Commission culture-santé-handicap

Outre les représentants de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, la commission est ouverte aux représentants du champ des arts et de la culture, aux représentants d'établissements sanitaires et médico-sociaux ainsi qu'à des auto-représentants. Sa composition définitive pourra être précisée ultérieurement.

La commission culture-santé-handicap se réunira en mai 2026 pour l'identification des artistes partenaires de *Plaines santé* 2026-2027. Les artistes seront informés en juin 2026 des résultats de l'appel à candidatures.

Évaluation

Le programme *Plaines santé* fait l'objet d'une évaluation, permettant notamment de mesurer son impact sur les publics bénéficiaires (personnes accompagnées, visiteurs et familles, professionnels). Cette évaluation devra être menée conjointement par les partenaires opérationnels du projet, et dans la mesure du possible, avec les publics touchés.

Communication

Dans le cadre de la valorisation du programme *Plaines santé*, une journaliste et une photographe assurent l'écriture d'articles, la prise d'images et de sons pour alimenter le site internet : <http://plaines-sante.fr/>

Le site internet *Plaines santé* permet de valoriser les porteurs de projet, les artistes et les actions pour chacune des éditions.

Calendrier

Mars 2026 : lancement de l'appel à manifestation d'intérêt auprès d'établissements ou services sanitaires et médico-sociaux pour l'accueil du programme *Plaines santé* et de l'appel à candidatures auprès des artistes et équipes artistiques.

26 mars 2026 à 10h00 : webinaire d'information à destination des artistes candidats à *Plaines santé*. Pour vous inscrire : <https://forms.gle/m8RNCnBZLqs1p8Qz6>

13 avril 2026 : clôture de l'AMI ESMS et de l'appel à candidatures *plaines santé* artistes

Mai 2026 : commission culture-santé-handicap en vue de l'identification des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Mai 2026 : Réunion de la commission culture-santé-handicap en vue de l'identification des artistes et équipes artistiques.

Novembre 2026 : Choix et rencontre entre artistes et établissements sanitaires et médico-sociaux

Janvier – décembre 2027 : mise en œuvre de *Plaines santé* édition 2026/2027

Modalités de dépôt des candidatures

Les équipes ou artistes intéressés par cette offre sont invités à déposer leur projet via le formulaire en ligne sur démarches numériques : <https://www.culture.gouv.fr/catalogue-des-demarches-et-subventions/appels-a-projets-candidatures/culture-sante-handicap-et-dependance>

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **13 avril 2026 à 23H59**. Aucun dossier ne pourra être déposé ou pris en compte après cette date.

Informations

Pour vous accompagner tout au long des phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de votre projet, contactez :

- Marie Andreassian, coordination du B.I.P Arts et Santé - contact@bip-hdf.fr
- Sébastien Alexandre, Chargé de mission du B.I.P Arts et Santé - sebastien@bip-hdf.fr

Annexe 1 : infographie du déroulé du dispositif *Plaines santé* 2026 / 2027.

Plaines santé

Calendrier de l'édition

2026 / 2027

